

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n°1
DÉCEMBRE 2014

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE CULTURE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château.

Ont participé: Kim Bedenne, Alexandra Boullion, Tatiana Kuhlmann, Nicole Meunier, Laurence Roussel, Annick Venant, Stephen Charlieu, Patrick Gilliéron, Marc Leroy. Directeur de la publication: Jean-Claude Kuentz - Conception et réalisation: www.21octobre.fr

À LIRE

L'AVENIR
EST AUX COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES... P.4

NOUVEL ACCUEIL
À LA MATERNELLE P.8

REGARDS SUR L'ASLC P.10

Édito



L'année 2014 aura beau se mettre sur son 31... fin décembre, elle sera achevée. L'occasion de faire le bilan d'un millésime bien rempli. Pourtant, le sentiment, qu'il ne se passait rien dans notre ville a pu sournoisement s'installer après les élections, la mise en place de la nouvelle équipe municipale et de ses commissions et groupes de travail, juste avant les deux mois de vacances.

Ce serait ignorer que durant l'été, tout a été mis en place pour que la rentrée des enfants se passe sans soucis matériels et au bon rythme; que la commission circulation poursuit un gros travail d'état des lieux qui a préparé la mise en place d'un plan structurel sur trois ans, largement ouvert à la concertation; que le passage Saint-Martin, qui a été retardé par des imprévus, a maintenant son calendrier... Je vous épargne la liste exhaustive.

Parmi tous ces travaux, il y a ceux du Groupe de travail de la Communication externe qui a entrepris une révision complète des moyens de communication de la ville vers vous. Vous tenez en main le premier fruit de leurs réflexions et de leurs réalisations avec ce journal municipal entièrement revisité, conçu et réalisé par de nouvelles équipes: de bénévoles pour la rédaction, d'un atelier graphique neauphléen, pour l'édition. Je salue donc ce premier "Quoi de Neauphle?"; journal impartial qui veut répondre positivement à votre légitime besoin d'information.

Améliorer la communication est l'un des points du programme que je vous ai proposé dans la campagne électorale. Sachez que j'y pense constamment et que je mets tout en œuvre pour qu'il soit exécuté au mieux, en tous points, au cours de cette mandature. Ce ne sera pas facile. Je ne l'ai jamais caché. L'État nous prépare de nombreuses réformes, vivement discutées. L'incertitude et le flou en sont pour l'instant la caractéristique la plus évidente. Elles laissent entrevoir de nouvelles restrictions budgétaires, des transferts ponctionnés sur nos ressources propres, d'autres regroupements de collectivités territoriales...

Dans cette mouvance, je veux vous dire que toute l'équipe municipale est mobilisée, dans sa majorité, à défendre avec détermination et pragmatisme vos intérêts et la qualité de notre vie à Neauphle-le-Château.

Et donc, très sereinement, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

BERNARD JOPPIN

Maire de Neauphle-le-Château

LE QUOI DU « QUOI... »

VOICI DONC LE PREMIER NUMÉRO DU NOUVEAU JOURNAL MUNICIPAL DE NOTRE VILLE. IL EST DIFFÉRENT DE « REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU » TOUT SIMPLEMENT PARCE QU'IL A ÉTÉ CONÇU AUJOURD'HUI ET NON IL Y A PLUS DE VINGT ANS. L'INFORMATION A CHANGÉ, L'EXIGENCE DES LECTEURS, AINSI QUE LEURS MOYENS DE S'INFORMER, AUSSI.

Le sondage¹ que nous avons réalisé au début de l'été a confirmé nos choix éditoriaux : « QUOI DE NEAUPHLE ? » se doit d'être l'informateur consciencieux, sans parti pris, de tout ce qui touche à notre vie d'habitants de cette cité de plus de 3000 âmes nichée dans un territoire magnifique, à quelques kilomètres de la capitale.

Tout ce que vous lirez dans ces pages sera exclusivement centré sur notre quotidien, celui que les autres médias ne racontent pas. Vous n'y trouverez donc pas de recettes de cuisine, d'horoscope, mais l'essentiel de la vie administrative, des interviews de ceux qui arbitrent les décisions qui influencent notre vie fiscalement, socialement ou dans notre environnement, des reportages qui abordent toutes les questions sur notre avenir proche ou plus lointain, des portraits de gens qui font tout pour améliorer notre quotidien et aussi des pages d'une histoire riche, féconde en enseignements à méditer.

Il y aura six numéros par an réalisés par une équipe de non-journalistes, des bénévoles qui ont envie de savoir et surtout de faire savoir. Comme dans « REGARDS », il n'y aura aucune prise de position politique. Nous nous tiendrons strictement au factuel, vous laissant toute liberté d'interpréter et de juger. Les articles ne seront donc pas signés, mais ils sont ouverts à tous ceux qui admettent ces trois règles impératives : les faits, l'anonymat des auteurs, la vie de la cité, rien que de la cité.

L'équipe a été structurée selon les rubriques que l'on doit attendre d'une publication locale. Les « chefs » de rubrique sont à votre écoute. L'adresse du journal électronique, valable pour toute l'équipe rédactionnelle, est simple. N'hésitez pas à nous écrire soit pour nous faire part de questions, de craintes, d'espoirs, soit même pour nous proposer vos propres publications.

Ce premier numéro n'est sans doute pas parfait. Il donne un élan. Il ouvre une voix, dans l'esprit d'aujourd'hui, de transparence et d'interactivité dans laquelle le site de la Mairie, qui sera aussi modernisé début 2015, jouera en complément de ce journal. Voyez-le sous cet éclairage et n'hésitez pas à nous aider à faire mieux, toujours mieux...

NOTRE ADRESSE à retenir et à utiliser sans modération : communication@neauphle-le-chateau.com

L'ÉQUIPE

Elle se réunit en groupe de travail chaque semaine pour tenir de véritables comités de rédaction. Nous nous sommes répartis les champs d'investigation en désignant des « chefs » de rubrique. Ils ne rédigeront pas tous les articles mais ils seront à l'affût de tout ce qui concerne leur secteur et seront à même de solliciter les acteurs de leur actualité...

INSTITUTIONS : Alain Jund, Jean-claude Kuentz, Annick Venant. **TRAVAUX - ENVIRONNEMENT :** Patrick Gilliéron, Cerise Rolin. **JEUNESSE- ADOLESCENCE -SPORTS :** Stephen Charlieu, Annick Venant. **HISTOIRE, MÉTIERS D'AUTREFOIS :** Marc Leroy, Nicole Meunier. **ASSOCIATIONS-CULTURE :** Alexandra Boullion, Nicole Meunier. **BONS PLANS, PROFESSIONNELS :** Laurence Roussel, Patrick Gilliéron. **SÉCURITÉ, CIRCULATION :** Élisabeth Sandjiv.

ENVIE DE PARAITRE ?

Si l'envie de vous exprimer (en respectant les trois règles...) vous démange, n'hésitez pas. Prenez contact avec les « chefs » de rubrique et proposez-leur votre prose. C'est l'ensemble du groupe de travail qui décidera de son sort :

communication@neauphle-le-chateau.com

1. Le tirage au sort parmi les réponses au sondage a désigné Madame Chaplet et Monsieur Golain.

APPEL À TALENTS

Nous aimerions insérer dans nos colonnes une BD.

Vous aimez dessiner ? Vous savez raconter des histoires ?

Alors proposez-nous une planche de trois à quatre dessins,

genre LE CHAT de Philippe Geluck. Elle pourrait mettre

en scène Madame GNONGROGROSS ou Monsieur

PAS CONTENT qui rouspètent tout le temps et pestent contre

tout le monde... Ou le chien RAVI qui regarde les humains de Neauphle avec son œil de cabot plein d'amour.

Ou encore... Mais là, on vous laisse parler!

L'AVENIR EST AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES...

TAXE D'HABITATION 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement
--------------------	---------	----------------------	------------------	----------------------------

VOUS L'ENTENDEZ, VOUS LE LISEZ PARTOUT.

MAIS POURQUOI CETTE VALORISATION DES ASSEMBLAGES, POUR QUEL BÉNÉFICE ?

Nous savons à peine ce que fait NOTRE «Cœur d'Yvelines», tout simplement parce que, dans notre quotidien, nous ne l'approchons jamais. Entre ce vécu et l'avenir qu'on nous dessine, il a semblé évident qu'il fallait aller plus loin et approfondir les mécanismes, les compétences et les perspectives que nous offrent ces associations appelées à régler de plus en plus notre vie de tous les jours. Vous retrouverez donc dans les prochains numéros de «Quoi de Neauphle ?» la suite de cette rapide introduction qui en éclaireront tous les aspects.

UN BRIN D'HISTOIRE...

Bien que les premiers regroupements de communes remontent à la fin du XIX^e siècle, les «communautés» ne se sont véritablement développées que dans les années 90 par les lois de 1992, dite loi Pasqua, qui institua la communauté de communes regroupant plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant, et de 1999, dite loi Chevènement. Mais c'est la loi de 2004 qui a donné l'impulsion décisive.

Le législateur constatait en effet que si la France représente 12 % du territoire européen, elle concentre, avec ses 36 681 municipalités plus d'un tiers des communes de l'Europe à 28 membres. Contre cet émiettement peu raisonnable, d'une part, et pour favoriser la mise en commun de ressources qui permettent de concevoir à plusieurs des équipements dont on ne pourrait bénéficier seul, d'autre part, les gouvernements ont incité vigoureusement les communes françaises au regroupement. D'ailleurs c'est ce qu'ont fait la Belgique (une division par cinq) ou l'Allemagne (par trois).

Celui de «Cœur d'Yvelines» s'est mis en place peu après pour véritablement fonctionner à partir des élections de 2008.

«Cœur d'Yvelines» ne réunissait alors que sept communes d'importance à peu près comparable. Elles ont fait leur apprentissage de la gestion des charges qu'elles lui ont transférées : elles conservaient leurs propres taux d'impôts, recevaient la taxe professionnelle et réalisaient ensemble des services opportuns ou obligatoires comme l'aire des gens du voyage de Beynes, la collecte plus économique des ordures ménagères et végétales, la déchè-

EN 2014

Pour «Cœur d'Yvelines», les péripéties de l'assemblage n'ont pas été douloureuses même si, parfois, la promesse d'adossement à de grosses agglomérations amenait à craindre des futurs très hasardeux. En fait, la question essentielle pour une municipalité est celle de sa représentativité : pouvoir se faire entendre et ne pas se voir imposer des contraintes insupportables.

CELUI DE «CŒUR D'YVELINES» S'EST MIS EN PLACE PEU APRÈS POUR VÉRITABLEMENT FONCTIONNER À PARTIR DES ÉLECTIONS DE 2008...

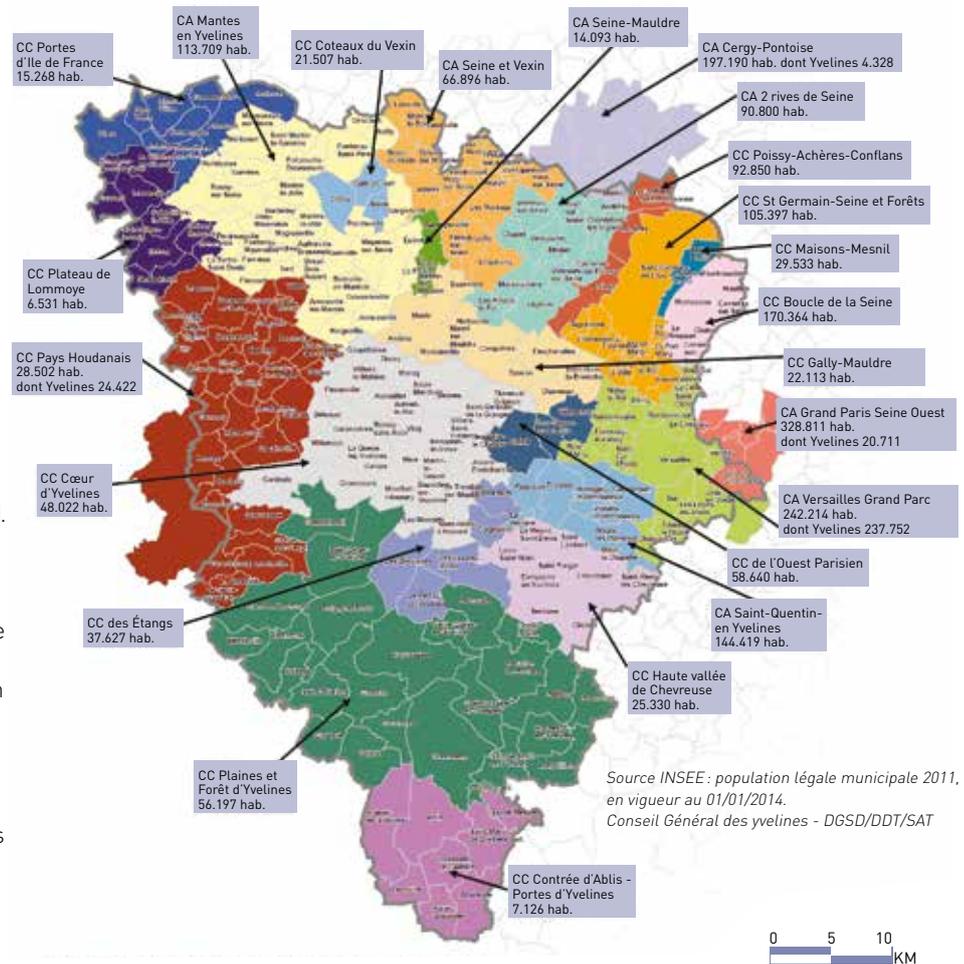
terie de Villiers-Saint-Frédéric, une centrale d'achats ou l'aire de développement économique de Pavy 2 à Saint-Germain-de-la-Grange, entre autres.

À la fin de la première décennie du XXI^e siècle, les politiques, s'emparant d'une image qui traduit bien la réalité, «le mille-feuille», ont voulu accélérer les choses et ont publié la loi de réforme territoriale du 16 décembre 2010 avec pour impératif d'achever la fusion des communes. Les préfets étaient à la manœuvre et certaines cartes d'intercommunalité ont été dessinées sous pression.

Au 1^{er} janvier de cette année, «Cœur d'Yvelines» regroupe 31 communes (en très gros celles du canton de Monfort). Les «24» nouvelles se sont véritablement réjouies de profiter de l'expérience des 7 pionnières du «Cœur». En mars, les élections municipales ont désigné en parallèle 62 représentants. L'invalidation de l'élection de Saint-Rémy-l'Honoré a permis à l'État de revenir sur l'effectif de 5 représentants pour les grosses communes et de le ramener à 3. Neauphle-le-Château a dû refaire en conseil municipal un nouveau choix de ses représentants

INTERCOMMUNALITÉS : LES EPCI À FISCALITÉ PROPRE ET LEUR POPULATION MUNICIPALE AU 1^{ER} JANVIER 2014

CC : Communauté de Communes // CA : Communauté d'Agglomération



parmi ceux qui avaient été élus en mars. Ce sont désormais : Bernard Joppin, Philippe Leblond et Anne-Sophie Saboulard.

Autre modification importante et récente : les ressources. Tant que la taxe professionnelle existait, sa collecte était affectée intégralement à la Communauté. Lorsque cette taxe a disparu, une dotation équivalente mais constante a été versée par l'État durant plusieurs années. Sans origine précisée. Cette année, la Communauté recevra la part des taxes d'habitation et foncières (regardez de près vos avertissements) qui était destinée au département. Il n'y a donc pas d'augmentation de ces impôts, pour le moment...

Dix agents administratifs seulement effectuent toutes les tâches que les municipalités ont déléguées expressément à la Communauté. Par exemple, le droit des sols. Tout ce qui relève du permis de construire est aujourd'hui instruit par une équipe de « Cœur d'Yvelines » au nom des communes qui le souhaitent, Neauphle-le-Château notamment.

ET DEMAIN ?

Il y a beaucoup d'incertitude. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? alors que l'on ne sait pas ce que vont devenir les 21 régions, ce que sera le Grand Paris, quel futur sera réservé à l'entité département ou si le « millefeuille » passera à cent feuilles ou à deux mille « paritaires ». Une réforme est annoncée pour le 1^{er} janvier 2016. Amènera-t-elle, comme c'est le cas en Angleterre, à forcer que chaque groupement recense au moins une centaine de milliers de citoyens ? Constituera-t-elle des « communes nouvelles » autour de métropoles tutélaires ? De quelles ressources vivront-elles ? Tout cela est à définir.

Il est évident que plus vite ce sera déterminé, mieux les communautés se porteront. Car jusqu'à présent, il y a très peu d'exemples de dislocation de communautés. L'écrasante majorité d'entre elles a trouvé de l'intérêt à agir ensemble pour le bien général avec des moyens plus adaptés. Un résultat le démontre d'ailleurs : 36 600 communes sont désormais fondues en 2 500 établissements publics (communautés de communes, communautés urbaines, métropoles...). Au fil de la décennie, les compétences les plus diverses, transports, déchets, aménagement, police... ont été si bien transférées aux intercommunalités qu'elles concentrent 70 % des investissements du « bloc local » (près de 40 milliards d'euros en 2011). Impressionnante preuve de l'utilité de ces unions.

Bref, la dynamique est là, d'autant plus efficace que les décisions sont prises à plusieurs, d'autant plus justes qu'elles ont un champ d'application de proximité.

Source des chiffres : LES ÉCHOS, LE POINT

Cœur d'Yvelines

BP 17

78640 Neauphle-le-Château

01 34 89 23 17

31 communes

57 élus communautaires

5 commissions : aménagement du territoire - moyens - valorisation du territoire et communication - jeunesse - développement durable.

Président : Hervé Planchenault

Le territoire de Cœur d'Yvelines (228 km²) représente environ 10% de la surface totale du département des Yvelines (2 284 km²) mais ne concentre que 3,4% de sa population. Cœur d'Yvelines compte 17 communes de moins de 1 000 habitants (23% des habitants de notre Communauté) ce qui souligne le caractère rural de notre Communauté. Il n'y a que deux villes, de plus de 5 000 habitants : Beynes et Pontchartrain.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Julia Chantal Pelet née le 12 octobre 2014
à Rambouillet (Yvelines);

Milo Fernando Élie Dutheil
né le 12 octobre 2014 à Trappes (Yvelines)

Cybelle Teresa Mireille Duran Bencosme
née le 18 octobre 2014 à Le Chesnay (Yvelines);

Faustine Catherine Marie Hameau
née le 21 octobre 2014 à Clamart
(Hauts-de-Seine);

Agathe Carlotta Lola Froger
née le 26 octobre 2014 à Trappes (Yvelines).

MARIAGES

Sébastien Mickaël Romain Philippe et
Aurélié Valérie Philippine Pache
Mariage célébré le 4 octobre 2014.

DÉCÈS/TRANSCRIPTIONS

Guy Michel Prévot né le 30 mars 1935
au Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais)
- Décédé le 19 septembre 2014 à Trappes
(Yvelines);

Marie Antoinette Madeleine Viénot veuve
Broquet née le 1^{er} avril 1925 à Montfey
(Aube) - Décédée le 10 octobre 2014
à Le Chesnay (Yvelines).

RAPPELS

L'inscription sur les listes électorales doit
se faire avant le 31 décembre à 12 heures.

Lors de son seizième anniversaire, garçon
ou fille a trois mois pour se faire recenser
afin d'accomplir une « Journée Défense
et Citoyenneté », obligatoire, notamment
pour passer des examens :
<http://vosdroits.service-public.fr>

PROCÈS VERBAL SUCCINCT

DÉCIDE, à l'unanimité, que sur l'ensemble
du territoire de la commune, les travaux
de ravalement devront être précédés
d'une déclaration préalable dès lors
qu'ils sont effectués sur tout ou partie
d'une construction existante.

DÉCIDE, à l'unanimité, le recours
aux contrats d'apprentissage,

ACCEPTÉ, à l'unanimité, la mise à jour
du tableau des effectifs,

DÉCIDE, à l'unanimité, que le régime
indemnitaire est modifié et PRÉCISE
que l'autorité territoriale fixe les montants
individuels dans la limite du crédit global
ainsi que des plafonds et des coefficients
de modulation individuel maximum
déterminés par la réglementation;

AUTORISE, à l'unanimité, la rémunération
des personnels enseignants pour le
compte et à la demande de la collectivité
territoriale selon les modalités énoncées
dans la présente délibération,

AUTORISE, à l'unanimité, la réalisation
de la refonte du site web de la Mairie pour
un montant global de 8 950 (huit mille
neuf cent cinquante)€ HT, et SOLLICITE,
à l'unanimité, auprès du Conseil Général
une subvention au taux maximal de
80 % du montant HT des dépenses
subventionnables dans le cadre de son
dispositif d'aide aux collectivités pour
la mise en place de sites ou services web
interactifs.

S'ENGAGE avec 20 voix pour, 1 opposition
(Anne-Sophie Saboulard) et 2 abstentions
(Emmanuelle Coeuret et Alexandra
Boullion), à garantir les emprunts
contractés par le bailleur DOMAXIS auprès
de la Caisse des Dépôts et Consignations
dans le cadre de l'opération de logements
locatifs sociaux située rue de Villancy
à Neauphle-le-Château.

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder
à la décision modificative suivante :
Comptes Dépenses
Chapitre 041 article 21312 = 3 157.44 €

Comptes Recettes
Chapitre 041 article 2031 = 3 157.44 €

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder
à la décision modificative suivante,

FONCTIONNEMENT :

Comptes Dépenses
Chapitre 014 article 739115 = + 35 000 €
Chapitre 014 article 73925 = - 20 000 €
Chapitre 011 article 6135 = - 33 400 €

Comptes Recettes
Chapitre 74 article 7411 = - 18 000 €

INVESTISSEMENT :

Comptes Dépenses
Chapitre 21 article 21318 = + 110 000 €
Chapitre 20 article 2031 = + 56 060 €
Chapitre 20 article 205 = + 10 740 €

Comptes Recettes
Chapitre 13 article 1323 = + 176 800 €

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur
Le Maire à signer l'avenant N°1 avec
l'opérateur de téléphonie mobile Orange.

Vu l'arrêté n°2014206-0006 du 25
juillet 2014 constatant la nouvelle
composition du conseil communautaire
de la Communauté de Communes Cœur
d'Yvelines à compter du 5 octobre 2014,
Monsieur le Maire informe le Conseil
Municipal qu'il y a lieu de recomposer
les conseils communautaires lorsque
le conseil municipal d'au moins une
commune membre doit être renouvelé
que ce soit de manière partielle ou
intégrale. Tel est le cas de la Communauté
de communes Cœur d'Yvelines suite
à l'annulation du scrutin municipal
intervenu à Saint-Rémy-l'Honoré.

Sont proclamés conseillers
communautaires les candidats figurant
ci-dessous et ont pris rang dans l'ordre :

Bernard Joppin,
Philippe Leblond,
Anne-Sophie Saboulard.

PREND ACTE, à l'unanimité, de la com-
munication du rapport annuel du SIARNC

*Vous pouvez consulter et télécharger
le compte-rendu complet sur le site
de la Mairie.*

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

42, avenue de Châtron – non-opposition le 11/09/2014
 22, rue des Cent-Arpents – mise en peinture volets – non-opposition le 11/09/2014
 5, rue Louis-Phelypeaux – pose d'un châssis de toit – non-opposition le 17/09/2014
 11, impasse des Soupirs – pose portail et portillon – non-opposition le 06/10/2014
 46 bis, rue du Docteur-Grellière – rehaussement clôture – non-opposition le 08/10/2014

PERMIS DE CONSTRUIRE

18, rue du Docteur-Grellière – installation d'un bâtiment modulaire – accordé le 22/09/2014
 11, chemin de Bricassard – modification sur permis existant, clôture – accordé le 29/09/2014
 12, route de Chevreuse – lot B – construction d'une maison individuelle – accordé le 06/10/2014
 18 bis, rue Marius-Minnard – modification sur permis existant – modification stationnement – accordé le 06/10/2014
 Le Bois Gaillard – Lot 2 – construction maison individuelle – accordé le 27/10/2014
 38-40, route de Saint-Germain – maison individuelle – accordé le 04/11/2014

RÉTRO-AGENDA



SORTIE ANNUELLE DE L'ÂGE D'OR

UNE JOURNÉE À FONTAINEBLEAU ET BARBIZON

80 Neauphléens et Neauphléennes âgés de 65 ans (et plus...) se sont retrouvés ce 4 octobre à Fontainebleau grâce au voyage que leur offrait le CCAS. À 10h les guides leur ont fait visiter le château et montré toutes ses collections. Midi, c'est au

«Troubadour» qu'ils ont pu se restaurer et se reposer... Ensuite, Barbizon et son musée «L'auberge Ganne» qui a hébergé beaucoup de peintres célèbres dont les noms sont inscrits sur l'escalier. Sept membres du CCAS ont participé à cette sortie culturelle et conviviale qui restera un bon souvenir de détente sous le soleil.



MARCHÉ D'AUTOMNE

Plus de 70 exposants, du saucisson et des colliers, des beaux tableaux et de la "récup-bazar", du boudin antillais et de la maroquinerie, des trompe-l'œil et des bonnets tricotés par un jeune de 17 ans, des

crêpes et des sacs en toile de bateaux, des produits cht'is et de la confiture gourmande, de bonnes affaires et du beau monde pour en profiter... Il ne manquait que Prévert pour nous en faire un bel inventaire !

DÉCORATIONS DE NOËL

Si saint Nicolas est le saint Patron du village, Christophe, Didier et Xavier sont un peu nos Rois Mages. Chaque année, les services techniques se mettent en quatre pour offrir aux Neauphléens de superbes décorations pour les fêtes de fin d'année.



Ces messieurs tiennent absolument à faire plaisir aux enfants même s'il leur faut compter deux mois de travail entre la découpe et l'installation des décorations. Ils vont scier 80 m de panneaux de bois et utiliser 30 l de peinture blanche pour créer 70 personnages féeriques : le père Noël, ses lutins, ours, cadeaux enrubannés et autres décors sont d'abord dessinés au rétroprojecteur puis découpés et peints dans les locaux de la CASA.



À ces nouveautés de l'année, s'ajoutent les 35 personnages et décors qui restent de l'année dernière car, malheureusement, victimes de leur succès, une trentaine de ces sculptures sont « empruntées définitivement » chaque fin d'année par des indéclicats.

Vous pouvez d'ores et déjà admirer ces œuvres dans tout le village (Parc Saint-Martin, Place Mancest, Mairie, Domaine de la Pierre-Sauteuse, Grande-Rue, Place du Marché et les deux écoles). Une décoration « surprise » a même été prévue pour l'école primaire... Courez-y vite, c'est de l'art éphémère !



NOUVEL ACCUEIL

L'ÉCOLE MATERNELLE CONCENTRE SUR ELLE UNE VIGILANCE TOUTE PARTICULIÈRE.

Adélaïde Lopes est la nouvelle directrice de l'Accueil de Loisirs des "Petites Fiches". Plusieurs semaines après la rentrée, nous tenions à faire avec elle le bilan de la vie des tout-petits neauphléens.

A-T-ELLE CHANGÉ ?

Depuis cette rentrée, l'Accueil de Loisirs de l'école maternelle est séparé de celui de l'école élémentaire du fait de ses travaux qui sont prévus pour une durée d'un an. Quand ils seront achevés, les deux écoles conserveront probablement chacune leur Accueil car cette autonomie présente de vrais avantages.

CES NOUVEAUTÉS COÏNCIDENT AVEC L'APPLICATION DES RYTHMES SCOLAIRES...

Il est vrai que la rentrée 2014 a cumulé les inédits. Tout changement occasionne questions et perturbations. Mais ces aménagements, étudiés de longue date, n'ont pas produit de mauvaises surprises. Les deux Algeco qui abritent l'accueil de Loisirs "maternelle" sont climatisés et offrent un bon confort. Le bardage qui a été opéré sur leurs faces extérieures est réussi et les harmonise aux constructions existantes.

TOUJOURS QUATRE CLASSES ?...

Oui. Elles ont un effectif de trente et un enfants chacune, ce qui peut sembler important, surtout pour les enseignantes et leurs ATSEM qui ont fort à faire. L'Inspection académique, qui a été questionnée à ce sujet, n'ouvre pas de nouvelle classe en cours d'année.

Le plafond étant de 32,5 élèves, il est fort probable qu'il y ait une création de classe à la prochaine rentrée scolaire ce qui ne fera pas de difficulté puisqu'il existe une salle en réserve, aujourd'hui consacrée à la bibliothèque qui pourrait être transférée.

ON PARLE D'ENCOMBREMENT...

Le programme de la journée se déroule de la façon suivante : une quinzaine d'enfants est accueillie de 7h30 à 8h15. À 8h20 d'autres les rejoignent et ils vont aux ateliers d'activités périscolaires qui sont au nombre de six, encadrés chacun par un adulte qualifié. Tout au long de l'année, les enfants participeront à toutes ces activités, changeant après chaque période de vacances. Aujourd'hui il y a en moyenne quatorze enfants par atelier ce qui est un nombre raisonnable. Les enfants peuvent bouger, se lever.

ET LA CANTINE ?

Là, nous sommes obligés de les amener encore à l'école élémentaire. L'effectif quotidien des enfants qui mangent à l'école est inférieur à 100. Aujourd'hui, nous disposons de suffisamment de places dans l'espace des petits. La salle de cantine des élémentaires peut accueillir les «grands» de la maternelle qui sont fiers de se retrouver avec leurs aînés. Généralement, les enfants sont de retour à l'école maternelle

vers 13h ce qui permet aux tout petits de faire une bonne sieste.

ET LE SOIR ?

Une cinquantaine d'enfants au maximum reste à l'école jusqu'à 18h. Nous les répartissons en quatre groupes : un dans la cour, deux dans les Algeco, le quatrième à la bibliothèque. Lorsqu'il fera très froid, nous pourrions utiliser la grande salle polyvalente. Certes l'espace des Algeco n'est pas immense et les modules sont peu insonorisés. Des parents peuvent avoir le sentiment de "tassement". Mais je garantis que ni les enfants ni ceux qui les encadrent n'éprouvent un sentiment d'enfermement.

DONC... TOUT VA BIEN ?

De mon point de vue, raisonnablement oui. Nous sommes loin de la garderie que les enfants de Neauphle-le-Château connaissaient il y a une dizaine d'années. Nous anticipons en permanence les besoins qui sont très correctement satisfaits. Nous multiplions les initiatives pour que les enfants s'aèrent par exemple avec les sorties d'été. Évidemment on peut toujours demander plus, mieux. Mais tout le personnel veille aux enfants avec cœur et zèle. Si des parents ont des suggestions et des critiques à faire, je les écouterai avec attention. ■

ADN-ADONEAUPHLE

SI VOUS TAPEZ SUR VOTRE « FURETEUR » (TERME TYPIQUEMENT QUÉBÉCOIS POUR LE PEU FRANÇAIS « BROWSER ») : <http://adn-adoneauphle.fr/blog> vous allez découvrir tout un univers réservé à une classe d'âge. Et pourtant très neauphléen. Intrigant, non ? Suffisamment pour rencontrer son créateur, Stephen Charlieu...



Pourquoi ce site ?

Je voulais donner la parole aux adolescents et aux jeunes adultes tout en les informant de leurs droits et devoirs. Le site ADN-ADONEAUPHLE est donc informatif et interactif. Et tout cela dans une tonalité ludique.

Ça manquait ?

D'une manière générale, je pense qu'il y a un déficit de communication envers les jeunes. Entre eux, la « com » fonctionne beaucoup en quantité, plutôt pas mal en qualité. Mais des adultes vers eux et plus précisément des institutions, au sens large, vers eux, pas du tout. Par ailleurs, il existe des sites sur la santé, le sport, les loisirs, la musique, des sites réservés aux étudiants, aux apprentis, mais rien qui embrasse tout cela à destination de ce public. Neauphle-le-Château ne fait pas exception. Le site de la Mairie, si intéressant qu'il puisse paraître, est trop institutionnel, trop peu ludique. J'ai voulu substituer aux « moteurs de recherche » un générateur de trouvailles et de retrouvailles où abondent des informations culturelles, préventives, sportives, pratiques, qui les aident dans leurs démarches quotidiennes, qui les ouvrent à des loisirs accessibles... Et qui leur donnent la possibilité de s'exprimer, de dire et d'échanger des idées.

Même au niveau national ?

Même ainsi ça n'existe pas. Mais serait-ce utile ? La dimension régionale, qui permet des prolongations de vive voix à un forum, de lancer des petites annonces (baby-sitting, aide aux devoirs, échange de matériel, recherche de musicien - pour un groupe !...), de parler de ce qui va et de ce qui ne va pas, est la clé de l'audience et du fonctionnement. Évidemment non limités au clocher, mais s'ouvrant aussi sur les villages voisins.

Tous les thèmes, tous les sujets, toutes les critiques ?...

Oui ! La parole est libre sur ADN-ADONEAUPHLE. Avec la seule exigence indispensable sur laquelle il n'y aura pas de concession : le respect des autres.

Comment ce site se fera-t-il connaître ?

Il est promu par la Mairie qui nous offre ses canaux de communication. Il y a aussi de l'affichage sur les terrains de sport, à la MJP, au collège de Pontchartrain, au Bel-Air de Montfort, dans les lycées de La Queue-lez-Yvelines, de Villiers-Saint-Frédéric, de Plaisir. Il y a aussi une page Facebook qui marche en parallèle, encore plus décontractée, plus incisive et parfois, pour les adresses, les horaires, plus précise, plus détaillée. Tout cela fait traînée de poudre et par le bouche-à-oreille comme par les échanges électroniques, le site ADN-ADONEAUPHLE a déjà de nombreux fidèles. J'aimerais bien que les parents le consultent aussi. Il y a bien sûr toute l'utilité des petites annonces... Mais ce site peut aussi leur faire découvrir ce que pensent leurs « ados » et quelle vision du monde des adultes ils peuvent traduire.

Outre les informations, outre des échanges de forum, trouvera-t-on aussi des créations « ado » ?

C'est le but... Recueillir nouvelles, rubriques, photos, illustrations, musiques... imaginées, réalisées par eux est l'objet de ce « blog ». Il faut du temps. Il faut des audacieux qui ouvrent la voie et donnent de leur voix. Il faut des jeunes qui se décomplexent et se lancent. Si j'ai choisi comme bannière « Éteins ta télé, allume ton cerveau », c'est que je souhaite que, au travers des échanges, des idées et de l'imaginaire qu'ils développeront, les jeunes qui prendront possession de ce site, deviennent des citoyens à part entière, des femmes et des hommes capables de réfléchir, de décider, de faire la part des choses dans leur vie, par eux-mêmes ; qu'ils deviennent des adultes forts. ■



DANS LA FAMILLE STRUCTURE SPORTIVE, JE DEMANDE POUR LES JEUNES LE « CITY STADE ».

COMMENT ? VOUS NE CONNAISSEZ PAS !

Solide, intelligemment pensé, écoconçu aussi, car entièrement recyclable, sécurisé au maximum pour éviter les blessures dans des conditions normales d'utilisation, ce terrain multisports regroupe en un minimum d'espace un maximum d'activités.

En effet, sur un terrain pas plus grand qu'un terrain de basket classique, ce n'est pas moins de huit activités qui sont praticables : football, handball, basketball, hockey sur gazon, tennis*, volley*, badminton*, tennis ballon*.

Assurément fédérateur, cet espace de jeux est utilisable par les familles, les écoles, les centres de loisirs et les ados qui adorent s'affronter en petits matches rapides et dépenser une partie de leur énergie débordante.

Zinedine Zidane et David Beckham ont le leur chez eux... Et nous, qu'est-ce qu'on attend ? D'avoir un terrain et... quelques sous ! On les cherche ?

**avec ajout d'un filet fourni avec la structure.*

REGARDS

SUR L'ASLC



L'ASLC - ASSOCIATION SPORTS, LOISIRS, CULTURE - EST UNE ASSOCIATION FONDÉE EN 1965: ELLE VA FÊTER LE 13 JUIN 2015 SES « 50 ANS ».

LES NOUVELLES ASSOCIATIONS

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de deux nouvelles associations. Nous leur souhaitons longue vie et prospérité!

CERCLE NEAUPHLÉEN DE MARCHÉ NORDIQUE, PARCOURS SANTÉ ET DÉTENTE

Agnès Cordonnier (coach formée)

Tél : 06-73-81-04-06

Email : agnes-cordonnier@hotmail.fr

Président : Georges Ichkanian

La marche nordique apporte tous les avantages d'un sport santé pratiqué en pleine nature, à la portée de toutes les générations.

CŒUR DE NEAUPHLÉENS

Adresse : <http://coeurdenaephleens.wix.com/coeurdenaephleens>

Email : coeurdenaephleens@gmail.com

Président : Georges Ichkanian 06-09-88-46-89

Une association au service des Neauphléens qui souhaite les informer sur les sujets importants concernant notre village, les faire bénéficier de services, leur permettre de s'exprimer au travers d'une tribune libre.

À NOTER...

LE SYNDICAT D'INITIATIVE ORGANISE SON PROCHAIN SALON D'ART...

Du 7 au 15 mars 2015

Il est ouvert aux peintres, sculpteurs, artistes plasticiens.

Vous êtes intéressé?

Pour recevoir le dossier d'inscription, contactez-nous: infos@sinlc.fr et au local du Syndicat d'Initiative ouvert les vendredis et samedis de 10h00 à 12h30.

14, Place du marché.

Ses locaux se trouvent à La MJP (Maison du Jeu de Paume) sur la place du même nom. Elle offre aux Neauphléens et aux habitants des communes environnantes une quarantaine d'activités tant dans le domaine sportif (judo, danse classique, mais aussi danse jazz, hip-hop...) que dans le domaine des loisirs (dessin, scrapbooking, couture...) sans oublier la culture avec le théâtre, la musique (piano, violon, guitare), le chant, l'anglais, l'italien...

Toutes ces activités font le bonheur de ses 770 adhérents dont les plus jeunes, au travers de la «Musique des Tout Petits», ont 1 an!

Le fonctionnement de l'ASLC repose sur ses trois secrétaires qui permettent que toutes les activités se déroulent dans les meilleures conditions. Elles assurent tous les jours de la semaine un accueil chaleureux et réactif: n'hésitez donc pas à les contacter si vous avez quoi que ce soit à demander. L'ASLC fonctionne aussi grâce à son conseil d'administration, riche de 15 bénévoles qui s'investissent pleinement dans la vie de l'association. Cette année, l'assemblée générale a lieu le jeudi 11 décembre. Elle est, bien sûr, ouverte à tous.

N'hésitez pas à aller voir sur le site de l'association - <http://aslc.neauphle.fr> - le détail de toutes les activités et leurs actualités. Il peut encore rester des places dans certains cours. Par exemple pour les enfants: le samedi matin, jardin musical pour les 3 à 6 ans, le mercredi après midi, dessin peinture et anglais enfants; ou pour les adultes: italien, anglais, piano jazz, danse en couple, gymnastique et claquettes. Notez que l'association organise des stages pendant les vacances scolaires qui initient petits et plus grands à des pratiques sportives ou artistiques comme la photo, la sculpture ou le théâtre.

Toujours attentif à être au plus près des besoins de ses adhérents, l'ASLC a effectué un sondage auprès des adultes intéressés par une activité sportive le mercredi matin, entre 8h45 et 11h15, pendant que les enfants sont à l'école. De nombreuses personnes qui ne travaillent pas le mercredi, se sont retrouvées disponibles par l'application des rythmes scolaires et sont libres de s'occuper en toute sérénité d'elles-mêmes. L'ouverture de cours pour ce créneau dépendra de l'issue des réponses et de la hauteur des participants éventuels.

L'ASLC organise tout au long de l'année des événements festifs et variés ouverts au public tels que soirées «Danse de salon», «Master Class de Zumba», concerts (avec la chorale), représentations de théâtre, auditions de musique (piano classique, guitare, violon), expositions de peinture... mais aussi régulièrement des classes ouvertes pour que les parents puissent découvrir les activités que pratiquent leurs enfants au sein de l'association.

Cette année encore plus que les autres années, l'ASLC participe activement au TÉLÉTHON avec de nombreuses démonstrations dans les locaux de la MJP, sans oublier la vente d'objets créatifs et variés durant la semaine du 2 au 6 décembre.

Le samedi 13 juin 2015, l'ASLC fêtera en grand son «mi-centenaire» en déroulant spectacles et surprises. Une boîte à idées est ouverte sur le site internet. Inutile de dire que pour mener avec ambition et réussite les festivités idéales, l'ASLC a besoin de bénévoles. Si vous sentez cet appel et s'il vous donne envie de participer activement à la «Grande Fête», répondez-y sans hésiter! ■



NEAUPHLE

sur les écrans japonais

SI VOUS ÉTIEZ SUR LA PLACE DU MARCHÉ UN DIMANCHE MATIN DE FIN AOÛT, VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE CROISÉ UN GROUPE INHABITUEL : QUATRE JAPONAIS ARMÉS DE CAMÉRAS, EN TRAIN DE FILMER DES PLANS DU CENTRE DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU.

L'équipe était là pour tourner un nouvel épisode du célèbre "Sekai no nipponjinzuma ha mita" ("Témoignages de femmes japonaises du monde entier").

Lors de la diffusion en octobre, Neauphle a été mis à l'honneur dans une des émissions japonaises sur l'étranger la plus populaire de l'archipel,

La Japonaise de Neauphle au centre du reportage s'appelle Asako Makimura, de son nom d'artiste, et est déjà une petite célébrité au Japon. Finaliste de Miss Japon 2010, mannequin, écrivain et auteure d'articles de presse pour plusieurs médias, elle a été sélectionnée pour faire découvrir son cadre de vie et parler de son expérience en France.

Après deux ans passés à Paris, cela ne faisait qu'un mois qu'Asako avait emménagé dans notre petite cité des Yvelines. Pour l'équipe du reportage, filmer autre chose que la capitale faisait partie de l'intérêt du sujet, surtout lorsqu'il s'agit d'un lieu aussi idyllique que Neauphle.

"Quand on voit la vie ici, habiter à Tokyo perd son sens", a soufflé M. Hirayama, responsable

du tournage, en s'accoudant à la fenêtre de l'appartement d'Asako. Mira, la petite stagiaire du groupe, a elle déclaré qu'elle voulait habiter dans un endroit comme Neauphle, alors qu'elle dégustait le ragoût de boeuf commandé au boucher-traiteur de la place du Marché.

Le Japon, pays montagneux avec peu d'espaces aménageables, est célèbre pour sa concentration urbaine. Dévasté par la guerre, les incendies du passé, et la fièvre de la modernisation, Tokyo a en outre perdu beaucoup de ses bâtiments anciens.

POUR L'ÉQUIPE DU REPORTAGE, FILMER AUTRE CHOSE QUE LA CAPITALE FAISAIT PARTIE DE L'INTÉRÊT DU SUJET, SURTOUT LORSQU'IL S'AGIT D'UN LIEU AUSSI IDYLLIQUE QUE NEAUPHLE.

Neauphle, avec sa verdure, ses rues historiques et son rythme tranquille, contraste avec le cadre de vie urbain qu'ils connaissent.

À la fin du tournage, toute l'équipe s'est promis de revenir dès que possible, en privé et sans caméra cette fois. ■

Neauphle

AU SON DU COR

L'ARRIVÉE DE L'AUTOMNE COÏNCIDANT PEU OU PROU AVEC L'OUVERTURE DE LA CHASSE, IL EST PLAISANT D'ÉVOQUER CETTE ACTIVITÉ IMMÉMORIALE AU CŒUR DE NOS BEAUX PAYSAGES CHAMPÊTRES PRÉSERVÉS, DONT LES FEUILLAGES FORESTIERS ARBORENT PEU À PEU UNE PALETTE ALLANT DE L'OR AUX ROUGES ET BRAISES INTENSES.



RANDONNÉE CULTURELLE À TRAVERS NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

En toute saison notre village mérite d'être parcouru... avec ses édifices, ses maisons remarquables, ses places pleines de vie.

Pour vous accompagner, le Syndicat d'Initiative vient de rééditer le « Guide des promenades neauphléennes ».

Il vous sera remis gracieusement lors de nos permanences au local : 14, place du Marché. Ouvert tous les vendredis et samedis de 10h à 12h30.

Jusqu'aujourd'hui, nos campagnes environnantes, la plupart des dimanches matins, se peuplent de petits hommes verts ou bruns à fusils et casquettes sombres, accompagnés de leurs fidèles limiers, parmi lesquels se comptent encore plusieurs de nos concitoyens.

Ces exercices hebdomadaires et familiers ne laissent en général ni archives ni souvenirs particuliers, hormis quelques bonnes prises dégustées entre amis autour d'une table chaleureuse et bien arrosée.

Mais où sont les chasses d'antan ? Les plus anciens Neauphléens vivants, interrogés à la fin des années 1980, se souvenaient parfaitement de la véritable châtelaine de Pontchartrain, la marquise de Villahermosa, suivant au début du XX^e siècle la chasse en sa forêt de Sainte-Apolline (partie du domaine de Pontchartrain jusqu'en 1975), dans une calèche à deux chevaux gris avec cocher et palefrenier, le long des allées rectilignes, carrefours en étoile

et ponceaux en pierre mis en place par la famille Pontchartrain à la fin du XVII^e siècle.

La marquise ne possédant pas d'équipage, la chasse était conduite par le fameux Rallye Bonnelles, dont le maître d'équipage était la célèbre duchesse d'Uzès. Celle-ci, dans un charmant ouvrage mêlant souvenirs et anecdotes historiques (1893), remercie les propriétaires voisins de la forêt de Rambouillet qui lui permettent, non seulement de suivre, mais aussi d'attaquer chez eux; le point le plus éloigné du centre de Rambouillet, peuplé comme aujourd'hui de cervidés et servant l'hiver de passage aux sangliers, est la forêt de Sainte-Apolline, gracieusement mise à la disposition de la duchesse, non loin de la « charmante localité » de Neauphle jusqu'aux abords de laquelle les cerfs se risquent parfois, écrit-elle en ces années précédant la Grande Guerre. Et c'est toujours actuellement le cas, certaines soirées d'été, lorsqu'aux confins de la Plaine de Villancy, aux abords

À la fin de l'Ancien Régime, Neauphle fait partie de la Capitainerie Royale de Chasse de Saint-Germain-en-Laye...



s'adonner à la chasse par tolérance tacite, et en vertu d'ordonnances royales datant du Moyen Âge. Sans oublier les gens du pays, jeunes et vieux, qui accompagnent ou rabattent, aux côtés des veneurs royaux en habits bleus et revers rouges à galons d'or, chaussés de grosses « bottes à chaudron », au son des trompes courbes et dorées (parmi les airs de fanfares cynégétiques composés à la fin du XVIII^e siècle, figure la Pontchartrain qui a dû souvent retentir en nos contrées, en hommage à leurs seigneurs !).

Quand l'équipage du Roi chasse en forêt de Beynes, il va coucher au village de Beynes la veille du grand jour, et rentre à Versailles le lendemain soir. Parmi les principaux rendez-vous, la table de pierre toujours existante dans ladite forêt, et la Croix de Pontchartrain (appelée plus tard Grand' Croix, au carrefour de la route de Bretagne et de celle de Neauphle, disparue lors du creusement de la déviation actuelle). Lorsque la Vénerie chasse en forêt de Sainte-Apolline, le rassemblement ou « assemblée » a lieu à la Croix de Pontchartrain; deux hommes sont postés dans la forêt à droite de la grand-route de Bretagne en venant de Versailles, deux autres à gauche dans la côte d'Elancourt, et quelques autres guetteurs dans les parages. Le trajet du cerf ou « refuite » le plus commun étant vers Trappes, on laisse une harde ou « relais » de chiens dans ce village, et on prévoit une autre en haut du bois de Villiers à proximité de Neauphle, si l'attaque a lieu aux Cent-Arpents ou dans les environs.



de la forêt, de grands animaux à cornes s'ébattent dans les maïs ou les blés mûrs, entre chien et loup.

À la fin de l'Ancien Régime, Neauphle fait partie de la Capitainerie Royale de Chasse de Saint-Germain-en-Laye, qui s'étend de la forêt de Rambouillet au sud jusqu'aux rives de la Seine et de l'Oise au nord. La vénerie royale chasse à Neauphle et dans les environs de Versailles depuis la fin mars, quand les jours rallongent, et que les plaines et chemins sèchent et s'affermissent après l'hiver, jusqu'à la mi-mai où Rambouillet prend le relais. Le Roi Louis XVI, un de nos plus grands veneurs couronnés, tient un Carnet de chasses quotidien (que l'on a stupidement pris pour un journal intime et politique), témoignant de plusieurs virées annuelles en forêt de Sainte-Apolline; il sort en moyenne 170 jours par an à la chasse, dont plus de la moitié à courre pour le gros gibier (cerfs, chevreuils, sangliers), et le reste au tir pour le petit gibier, comme la majorité de nos chasseurs modernes.

Mais, dans notre région comme dans tout le Bassin Parisien, en cette fin du XVIII^e siècle, des exploitants aisés et des roturiers, bourgeois ou non, peuvent également

Tous ces renseignements sont tirés du *Traité de Vénerie* édité par l'Imprimerie Royale à Paris en 1788, véritable mine de renseignements pratiques publié sous le nom de Le Fournier Ô, commandant de la Vénerie et Premier Veneur du Roi. Un travail inédit, en cours, prouve que Louis XVI (auteur de plusieurs autres ouvrages publiés) en a rédigé lui-même certains chapitres, et que d'Yauville a écrit le reste d'après les papiers du Roi. De quoi démonter certaines légendes tenaces... ■

Opel Ampera, véhicule hybride série, source Opel.



TOUT ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE ?

DEPUIS LE DÉBUT DU VINGTIÈME SIÈCLE, L'AUTOMOBILE À MOTEUR THERMIQUE SE DÉVELOPPE GRÂCE À L'ABONDANCE ET AUX FACILITÉS D'EXTRACTION ET DE TRANSPORT DES PRODUITS PÉTROLIERS. LES QUANTITÉS DISPONIBLES SONT CEPENDANT LIMITÉES.

Glossaire

Hybride série :

le moteur thermique plus petit que le moteur électrique fonctionne sur son point de fonctionnement optimal et recharge les batteries (*Chevrolet Volt ou Opel Ampera*).

Hybride parallèle :

les moteurs thermique et électrique fonctionnent alternativement ou ensemble (*Honda Insight ou Peugeot 3008 Hybrid4*). Ce type d'hybridation est le plus répandu.

Wh :

unité d'énergie hors du système international, 1 Wh = 1 Watt * 1 heure = 1 Joule/seconde * 1 heure.

Lithium :

métal mou de couleur grise, extrait d'argiles ou de saumures et utilisé dans la fabrication des batteries à haute densité d'énergie massique (Wh/kg).

Terres rares :

minerais utilisés dans la fabrication des batteries et dont l'exploitation minière est économiquement difficile.

Les procédés d'extraction nécessitent des investissements onéreux et la combustion émet des produits polluants ainsi que des gaz à effet de serre responsables du dérèglement climatique (GIEC¹).

Les rendements² de transformation en énergie mécanique de l'énergie chimique contenue dans le carburant sont faibles, de 0,25 à 0,30, et les véhicules à moteurs thermiques sont utilisés dans 80% des cas pour transporter le plus souvent une seule personne sur des trajets quotidiens urbains inférieurs à 80 km. Dans les autres cas, le véhicule est utilisé pour effectuer de longs trajets, le week-end ou lors des périodes de congés.

Dans l'état actuel des techniques, cette stratification suggère d'utiliser des véhicules légers électriques pour les seuls déplacements urbains (Renault Zoé, Nissan Leaf) et des véhicules hybrides lorsque le véhicule doit être utilisé quotidiennement en zone urbaine et occasionnellement pour effectuer de longs trajets.

Lorsque les trajets en zone urbaine ne dépassent pas 20 km, le véhicule hybride non rechargeable peut convenir à condition de disposer sur son trajet quotidien d'une distance suffisante pour recharger la batterie en mode thermique (Toyota Prius avant 2012) et permettre une utilisation entièrement électrique en zone urbaine.

Lorsque le profil du parcours ne permet pas cette recharge, le véhicule hybride rechargeable est plus adapté. Le véhicule est utilisé en mode électrique en zone

urbaine puis en mode thermique en dehors des villes.

Celui-ci peut alors être équipé d'un gros³ moteur électrique et d'un petit moteur thermique (hybridation série, exemple l'Opel Ampera). Le moteur électrique assure alors la rotation des roues. Le moteur thermique fonctionne sur son régime optimal et est utilisé pour alimenter le moteur électrique et recharger la batterie. Une hybridation adaptée basée sur l'utilisation de moteurs roues⁴ associée à un système de récupération d'énergie au freinage permet de réduire la consommation de carburant de près d'un tiers ^[1].

Le véhicule peut aussi être équipé d'un petit moteur électrique et d'un gros moteur thermique (hybridation parallèle, exemple la Toyota Prius). Le moteur électrique est alors utilisé à basse vitesse (en ville) et s'arrête pour être relayé par un moteur thermique lorsque la vitesse augmente. Les deux moteurs peuvent être utilisés simultanément en cas de besoin (pente importante ou forte accélération) et l'énergie de freinage est utilisée pour recharger les batteries. Quelle que soit la configuration, hybridations série et parallèle, la batterie du véhicule peut être rechargée sur le réseau la nuit pour une utilisation en mode électrique le jour.

La solution du véhicule électrique ou hybride rechargeable n'est cependant acceptable que si l'énergie utilisée pour produire l'électricité ne résulte pas



Renault Zoé, véhicule 100% électrique rechargeable, source Renault.



Nissan Leaf, véhicule 100% électrique rechargeable, source Nissan.

... IL RESTE ENCORE BEAUCOUP À FAIRE POUR AMÉLIORER LES TECHNIQUES ET DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE...

de la combustion de produits carbonés fossiles. L'électricité doit alors être d'origine hydraulique, éolienne, solaire, géothermique ou produite à partir de centrales nucléaires, à condition d'en accepter les risques. L'utilisation du gaz naturel dans les centrales thermiques pour produire l'électricité peut cependant s'envisager dans une période de transition. Les rendements de combustion atteignent en effet aujourd'hui des valeurs proches de 0,60 (contre 0,30 à 0,45 pour les autres centrales thermiques) et les rendements énergétiques de la centrale à la roue pour les véhicules tout électrique, proches de 0,40⁵, permettent de réduire l'empreinte carbone de la combustion et la consommation. À titre de comparaison, le rendement du réservoir à la roue d'un véhicule hybride dont le moteur thermique fonctionne en continu sur son meilleur point de fonctionnement à partir de biocarburant, est déjà proche de 0,40⁶.

L'augmentation récente de la capacité énergétique massive des batteries associée au développement de la technologie lithium-ion (130 à 150 Wh/kg), comparée à la capacité énergétique massive des batteries au plomb (30 à 75 Wh/kg) ou nickel-cadmium (50 Wh/kg), permet dès à présent d'inscrire le véhicule électrique dans le paysage urbain. A cette augmentation s'ajoutent des perspectives réalistes sur les énergies massives (de 300 à 500 Wh/kg) qui permettent d'envisager des progrès significatifs sur l'autonomie.



Toyota Prius, véhicule hybride parallèle, source Toyota.

La révolution du véhicule électrique est en marche. Cependant, et comme au début du véhicule à moteur thermique, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les techniques (recyclage des batteries et des terres rares entrant dans leur fabrication, recherche de substituts au lithium, accroissement de l'autonomie, standardisation des équipements de recharge, techniques de recharge rapide...) et développer un réseau de distribution d'énergie identique à celui des produits pétroliers. Plusieurs villes ont déjà choisi de soutenir le développement du véhicule électrique en installant des bornes de recharge sur la voie publique. La municipalité de Neauphle-le-Château étudiera les solutions d'implantation et chiffrera les coûts d'installation et d'entretien avant de soumettre la question au vote du conseil municipal. ■

1. GIEC, Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat, créé en novembre 1988, à la demande du G7 (aujourd'hui G8), par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

2. Rendement, rapport entre l'énergie utilisable et l'énergie consommée.

3. Gros, comparé à petit, pour une puissance plus importante que celle d'un petit moteur.

4. Moteur roue, moteur électrique localisé dans les roues, dans 2 ou 4 roues.

5. $0,40 = 0,60 \times 0,85$ (pertes sur le réseau) $\times 0,80$ (rendement de la batterie à la roue).

6. $0,40 = 0,50$ pour la conversion du carburant en énergie électrique $\times 0,80$ pour le rendement de la batterie à la roue, (les pertes du lieu de production au réservoir ne sont ici pas prises en compte).

Référence : [1] Langlois P. : *Rouler sans pétrole*, Éditions MultiMondes, ISBN n° 978.2.89544.130.4, 2008.

Note :

Les rendements de la batterie à la roue pour le véhicule électrique et du réservoir à la roue pour le véhicule thermique sont respectivement proches de 0,80 et 0,25 (0,30 au mieux).



AGENDA

JANVIER

LE 16 JANVIER

Date limite d'inscription au Master de Neauphle (voir ci-contre)

LE 30 JANVIER

L'ASLC vous convie à une soirée théâtrale à la MJP. (entrée libre)

FÉVRIER

LE 1^{ER} FÉVRIER À LA MJP

La 18^{ème} Bourse aux Collections. Avec les Créateurs et Graveurs de timbres Yves Beaujard et André Lavergne.

LE 7 FÉVRIER

Master de Neauphle (voir ci-contre)

DU 20 FÉVRIER AU 8 MARS

Tournoi Open Seniors organisé par le Tennis Club

LE 28 FÉVRIER

La Compagnie de danse "Tous Azimuts" vous invite à sa Soirée Latino

MARS

DU 7 AU 15 MARS 2015

Le Syndicat d'Initiative organise son prochain Salon d'Art.

Il est ouvert aux peintres, sculpteurs, artistes plasticiens.

Vous êtes intéressé/e ?

Pour recevoir le dossier d'inscription, contactez-nous : infos@sinlc.fr et au local du Syndicat d'Initiative, 14, place du Marché, ouvert les vendredis et samedis de 10h à 12h30.

MASTER DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

VOUS ÊTES PASSIONNÉ/E DE CUISINE ?

VOUS VOUS ÉPANOUISSEZ DERRIÈRE
LES FOURNEAUX ?

VOUS AIMEZ LA COMPÉTITION ?

Le Comité des Fêtes de Neauphle-le-Château recherche
3 équipes de 5 cuisiniers : une pour l'entrée, une pour le plat
et la dernière pour le dessert.

Pour chaque équipe, un montant sera attribué pour les courses, un temps en cuisine imparti, et un ingrédient commun aux trois plats sera dévoilé au moment opportun !

Si vous êtes intéressé/e, cuisinier/ère "amateur/e", n'hésitez pas à vous inscrire, avant le 16 janvier 2015.

Plus d'informations : 06.32.61.79.08 ou comitedesfetes@neauphle-le-chateau.com

C'est le 7 février 2015 à 19h30 que se déroulera la compétition proprement dite, à la Maison du Jeu de Paume.

SOYEZ L'UN DES 50 JURÉS !

Si vous êtes gourmands, si vous avez envie de vous régaler en passant un joyeux moment, inscrivez-vous pour déguster les réalisations des cuisiniers non-professionnels mais passionnés par l'art culinaire. Vous dégusterez les réalisations et vous jugerez leur savoir-faire et tout cela pour 10€ seulement !

Pour plus d'informations : 06.32.61.79.08
ou comitedesfetes@neauphle-le-chateau.com